



## Communiqué de presse

### Des mesures immédiates en direction des écoles et des personnels de l'Éducation Nationale de l'Essonne !

Nous accusons réception de la réponse de Monsieur le Directeur Académique au courrier que nous lui avons adressé le 18 janvier. Nous sommes surpris et indignés à la lecture des réponses qui ne prennent pas la mesure de la détresse professionnelle des enseignant.es de ce département, ni de leurs conditions de travail plus que dégradées.

Nous lui demandons d'entendre les revendications des personnels en envoyant un signal fort à la profession :

1/ Nous lui demandons la suppression des APC (pour la période actuelle dans un premier temps) pour l'ensemble des enseignant.es afin d'alléger la charge de travail, ce à quoi il répond : "Les directeurs d'école peuvent reporter les APC sur une période ultérieure". **Ce n'est pas ce que les enseignant.es demandent !**

Encore une fois, c'est une manière de se décharger sur les directrices, directeurs d'école. Quand et par quelle voie cette consigne a-t-elle été donnée ? N'est-ce pas là une manière de créer une division entre les collègues. Des collègues se sentiront "obligés" de maintenir les APC et d'autres oseront s'en affranchir, en fonction des circonscriptions et des situations. Non ! La consigne doit être uniforme. La crise sanitaire impacte toutes les écoles.

2/ Nous lui demandons l'annulation des évaluations mi CP, ce à quoi il répond " les dates de passations ont été reportées pour le CP". **Ce n'est pas ce que les enseignant.es demandent !**

Les évaluations GS et CM2 ne sont pas nationales et sont donc sous sa responsabilité. Quelle valeur pour ces évaluations avec les conditions d'enseignement dégradées que nous connaissons ?

3/ Nous lui demandons un véritable allègement des tâches de direction, ce à quoi il répond "14 médiateurs lutte anti-covid ont été affectés dans 16 circonscriptions". **Ce n'est pas ce que les directrices.teurs demandent !** Pour plus de 800 écoles, le compte n'y est vraiment pas !!!

4/ Nous lui demandons l'annulation des évaluations d'école, ce à quoi il répond "le calendrier a été modifié pour laisser plus de temps aux équipes". **Ce n'est pas ce que les**

**équipes demandent !** Cette réponse loin de rassurer ne fait que se surajouter aux pressions subies en pleine pandémie.

5/ Nous lui demandions le report de la rédaction des fiches actions des projets d'école, ce à quoi il n'a rien répondu ! **Pourtant, les enseignants le lui demandent !**

6/ Nous lui demandions de ne pas répartir les élèves des classes de CP ou CE1 en REP/REP+, ce à quoi il n'a rien répondu ! **Pourtant, les enseignants le lui demandent !** Cela pose la question des recrutements, et ce ne sont pas les quelques contractuels que la direction académique a réussi à recruter pour des contrats courts qui permettront de régler le problème des remplacements.

Le ministre Blanquer sous tutelle du 1er ministre a acté les recrutements de la totalité des listes complémentaires mais dans l'académie de Versailles, plus grosse académie de France, la Rectrice a fait le choix de n'ouvrir aucune liste complémentaire en juin 2021. De plus, concernant le concours externe elle a limité la liste de lauréats à 1 271 admis au lieu des 1 408 postes ouverts à ce concours, soit une perte de 137 stagiaires. (invités à devenir contractuels) Et puisqu'il y a eu 1 508 admissibles à ce concours, 100 candidats pouvaient constituer la liste complémentaire du concours externe.

Nous demandons donc au Directeur Académique de l'Essonne d'intervenir auprès de la Rectrice afin que soit effectué un recrutement en urgence de l'ensemble des candidats admissibles aux CRPE 2021 qui n'ont pas été admis en juin. Il n'est nul besoin de réunir le jury qui a pleinement joué son rôle en notant et classant l'ensemble des candidats en juin 2021.

C'est une décision urgente qui lui appartient et que l'ensemble des personnels avec leurs organisations syndicales revendiquent et attendent depuis des mois.

Tous les jours, ce sont donc des centaines de collègues non remplacés et donc de classes fermées en Essonne. **Cette obsession à ne pas reconnaître le manque d'enseignants devient insupportable tant elle montre la déconnexion avec le terrain.**

Tous les jours ce sont des centaines de classes avec des effectifs à géométrie variable. La gestion quotidienne de la différenciation pédagogique liée aux absences est exponentielle. Nous demandons au Directeur Académique de redonner du sens à nos métiers !

**La situation ne peut plus durer, les personnels et les parents d'élèves ne l'acceptent plus !**

Monsieur le Directeur Académique, nous a assurés à de nombreuses reprises de son plein et entier soutien aux personnels des écoles. Au regard des réponses qu'il nous fait, force est de constater qu'il n'en est rien. Des mesures peuvent être prises sur le département, c'est de sa responsabilité et de sa volonté politique.

**Nous l'alertons une fois de plus sur l'urgence de la situation en tant qu'employeur :** la situation est au-delà du supportable et sans mesures fortes et immédiates, les personnels ne vont plus pouvoir tenir longtemps.

**« Vous ne pourrez pas dire, Monsieur le Directeur Académique, que vous n'étiez pas au courant. »**

De plus en plus de collègues remplissent des fiches du registre SST pour faire remonter les dégradations des conditions de travail et alerter sur l'impact sur leur santé, et les risques psychosociaux et de burn out.

En tant qu'organisations syndicales du département et représentant.es des personnels, nous allons prendre nos responsabilités en donnant des **consignes syndicales fortes et unitaires à toute la profession.**

**Nous nous réservons le droit d'appeler massivement à la grève et à la mobilisation sur le département de l'Essonne.**

**Nous appelons d'ores et déjà toutes les écoles à utiliser le droit d'alerte.**

A Évry, le 2 février 2022

Les organisations syndicales :

SNUipp-FSU 91 : [snu91@snuipp.fr](mailto:snu91@snuipp.fr)

CGT Educ'Action 91 : [sdencgt91@gmail.com](mailto:sdencgt91@gmail.com)

snudi-FO 91 : [91snudifo@gmail.com](mailto:91snudifo@gmail.com)

se-UNSA 91 : [91@se-unsa.org](mailto:91@se-unsa.org)

Sgen-CFDT 91 : [91@sgen.cfdt.fr](mailto:91@sgen.cfdt.fr)